

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/11/2022	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi dix novembre, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 38-2022 MODIFICATION DU SITS DU PAYS DE RABELAIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suivant la délibération en date du 12 octobre 2022, le Comité syndical du SITS du Pays de Rabelais a décidé de modifier les articles 1 et 2 des statuts.

Il rappelle que l'ensemble des collectivités adhérentes doit se prononcer sur ces modifications ainsi que le prévoit l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DÉCIDE** d'adopter en totalité la nouvelle rédaction des statuts annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**François GRANDEMANGE**

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/11/2022 037-213700826-20221110-DCM_38_2022-DE



Certifié exécutoire le 17/11/2022  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le 17/11/2022  
Affiché le 17/11/2022